

Lutte contre le travail forcé Mobilisons nous au niveau mondial Colloque le 17 décembre à Paris



Paris, le 17 novembre 2015 – Dans le cadre de la campagne mondiale de mobilisation contre le travail forcé, l'Organisation internationale du travail (OIT) et la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) organisent un colloque sur le Protocole additionnel à la Convention n° 29 de l'OIT sur le travail forcé le jeudi 17 décembre au Sénat. Le protocole est un nouvel outil juridique majeur pour lutter contre toutes les formes d'esclavage moderne. La France pourrait être parmi les premiers Etats à ratifier le protocole.

L'esclavage moderne en bref

**21 millions de victimes dans le monde
150 milliards de dollars de profits illicites.**

Le travail forcé est défini dans la convention n° 29 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) de 1930 comme tout travail effectué contre son gré et sous la contrainte. Il concerne tous les secteurs, y compris l'économie informelle.

Le travail forcé existe aussi en Europe

Selon l'OIT, 880 000 personnes sont victimes du travail forcé au sein de l'Union européenne.

Le protocole, un outil juridique contraignant

Le protocole est un **nouvel instrument juridiquement contraignant** qui impose aux États de prendre des mesures efficaces pour prévenir le travail forcé, protéger les victimes et leur donner accès à des mécanismes de recours et de réparation, tout en réaffirmant la nécessité de poursuivre les auteurs de ces actes.

Appel à une mobilisation mondiale



La campagne « 50 for Freedom » lancée par l'OIT, en partenariat avec la Confédération Syndicale Internationale et l'Organisation internationale des Employeurs, vise à promouvoir la ratification et la mise en oeuvre du nouveau Protocole, avec l'objectif d'obtenir les 50 premières ratifications d'ici à fin 2018.

Rejoignez la campagne : www.50forfreedom.org / Twitter : @ILO_EndSlavery #50FF

Colloque : la lutte contre le travail forcé doit être une priorité de la France.

Alors que le parlement français s'apprête à ratifier le protocole, **la CNCDH et l'OIT réunissent des experts français et européens pour évoquer les outils juridiques et mécanismes existants au niveau mondial et français pour lutter contre ce fléau.**

Le colloque s'ouvrira avec le témoignage de Henriette Siliadin, victime d'esclavage moderne et sera conclu par Myriam El Khomri, Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

Deux institutions mobilisées



Commission nationale consultative des droits de l'homme

La Commission nationale consultative des droits de l'homme est l'Institution nationale de promotion et de protection des droits de l'homme française accréditée par les Nations unies. Elle assure, de manière indépendante, un rôle de conseil et de proposition auprès du gouvernement en matière de droits de l'homme, de droit international humanitaire et d'action humanitaire.

La CNCDH est rapporteur national sur la traite des êtres humains et sur le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie.

Elle publiera le premier rapport sur la traite début 2016.

www.cncdh.fr - Twitter @CNCDH - Facebook : @cncdh.france



Organisation internationale du travail

L'Organisation internationale du Travail (OIT) est l'agence des Nations Unies pour le monde du travail. Elle établit les normes internationales du travail, promeut les droits au travail et favorise la création d'emplois décents, l'amélioration de la protection sociale et le renforcement du dialogue sur les questions liées au travail.

Organisation
internationale
du Travail

L'OIT s'est préoccupée depuis sa création des questions de travail forcé et d'esclavage moderne, avec l'adoption de conventions internationales en 1930 et 1957, des projets dans plus de 60 pays, et de nombreuses activités de formation, de sensibilisation et de recherche.

www.ilo.org/paris - Twitter : @ILO

Le nombre de places étant limité, l'inscription est obligatoire. Merci de nous informer de votre venue par courriel. Programme en pièce jointe